



**MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE**  
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES					
		COM-01					
Notes particulières	Aire d'hivernation du cerf de Virginie						
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●					
	Bifamiliales	●					
	Trifamiliales	●					
	Multifamiliales	●					
	Maisons mobiles						
	Résidences saisonnières (chalets)						
	Abris forestiers						
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service	●					
	Commerces de détail	●					
	Établissements d'hébergement						
	Établissements de restauration						
	Récréation	établissements de divertissement					
		établissements de divertissement érotique					
		grands équipements de récréation intérieure					
		grands équipements de récréation extérieure					
		activités de récréation extensive	●				
	Commerces de véhicules motorisés						
Commerces extensifs	légers	●					
	lourds						
Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères						
	Lourdes						
	Extraction						
UTILITAIRES	Légers						
	Lourds						
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux						
	Élevages sans sol						
	Autres types d'élevage						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS							
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	3					
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	7					
	Marge de recul avant maximale (en mètre)						
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	7					
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	6					
Nombre de logements maximum	6						
NOTES:							
Zone COM-01 ajoutée ( <b><i>R # 251, a. 4.1, 20/12/2012</i></b> )							
(1) 5.5.4 Résidence de tourisme ou location court séjour ( <b><i>Usage ajouté, R # 285, a. 3 a), 03/10/2018</i></b> )							

**MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE**  
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES									
		CON-01	CON-02	CON-03	CON-04	CON-05	CON-06				
Notes particulières	Aire d'hivernation du cerf de Virginie		oui								
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	Abrogée			Abrogée	Abrogée	Abrogée				
	Bifamiliales										
	Trifamiliales										
	Multifamiliales										
	Maisons mobiles										
	Résidences saisonnières (chalets)										
	Abris forestiers										
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service										
	Commerces de détail										
	Établissements d'hébergement										
	Établissements de restauration										
	Régénération		établissements de divertissement								
			établissements de divertissement érotique								
			grands équipements de récréation intérieure								
		grands équipements de récréation extérieure									
	activités de récréation extensive	•	•								
	Commerces de véhicules motorisés										
Commerces extensifs	légers										
	lourds										
Services publics à la personne											
INDUSTRIES	Légères										
	Lourdes										
	Extraction		•								
UTILITAIRES	Légers										
	Lourds										
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		•	•							
	Élevages sans sol										
	Autres types d'élevage										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS											
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2							
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		15	15							
	Marge de recul avant maximale (en mètre)										
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		10	10							
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7	7							
	Nombre de logements maximum		n/a	n/a							
NOTES:											
(1) Les terrains de camping rustique.											
Usage retiré Culture du sol et des végétaux dans CON-01 ( <u>R # 148, a. 3, 26/06/2003</u> )											
Zones CON-04, CON-05 & CON-06 ajoutées ( <u>R # 215, a. 3.1, 08/09/2009</u> )											
Zones CON-01, CON-04, CON-05 & CON-06 abrogées ( <u>R # 279, a. 3.5 a), 09/01/2018</u> )											



**MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE**  
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		FR-01						
Notes particulières	Aire d'hivernation du cerf de Virginie							
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	Abrogée						
	Bifamiliales							
	Trifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)							
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation		établissements de divertissement					
			établissements de divertissement érotique					
			grands équipements de récréation intérieure					
			grands équipements de récréation extérieure					
			activités de récréation extensive					
	Commerces de véhicules motorisés							
Commerces extensifs	légers							
	lourds							
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux							
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)							
	Marge de recul avant minimale (en mètre)							
	Marge de recul avant maximale (en mètre)							
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)							
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)							
	Nombre de logements maximum							
NOTES:								
Usage retiré Culture du sol et des végétaux dans FR-01 ( <u>R # 148, a. 3, 26/06/2003</u> )								
Zone FR-01 abrogée ( <u>R # 279, a. 3.5 a), 09/01/2018</u> )								

**MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE**  
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES					
		FO-01	FO-02	FO-03	FO-04	FO-05	
Notes particulières	Aire d'hivernation du cerf de Virginie						
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales						
	Bifamiliales						
	Trifamiliales						
	Multifamiliales						
	Maisons mobiles						
	Résidences saisonnières (chalets)						
	Abris forestiers	●					
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service						
	Commerces de détail						
	Établissements d'hébergement						
	Établissements de restauration						
	Récréation	établissements de divertissement					
		établissements de divertissement érotique	●				
		grands équipements de récréation intérieure					
		grands équipements de récréation extérieure					
		activités de récréation extensive	●	●	●	●	
	Commerces de véhicules motorisés						
Commerces extensifs	légers						
	lourds						
Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères						
	Lourdes						
	Extraction	●	●	●	●		
UTILITAIRES	Légers	●	●	●	●		
	Lourds	●					
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●	●	●		
	Élevages sans sol	●					
	Autres types d'élevage	●					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS							
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2		
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	15	15	15	15		
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-	-	-	-		
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10	10	10	10		
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	7	7	7	7		
	Nombre de logements maximum	n/a	n/a	n/a	n/a		
NOTES : Zone FO-05 ajoutée ( <b>R # 215, a. 3.2, 08/09/2009</b> ) Zone FO-03 & FO-05 abrogées ( <b>R # 279, a. 3.5 a), 09/01/2018</b> ) Zone FO-03 ajoutée ( <b>R # 315, a. 13.4, 24/07/2023</b> )							

Abrogée



**MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE**  
**Grille des spécifications**

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		PAT-01						
Notes particulières	Aire d'hivernation du cerf de Virginie	oui						
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●						
	Bifamiliales	●						
	Trifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)	●						
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement	●						
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure	●					
		activités de récréation extensive	●					
	Commerces de véhicules motorisés							
Commerces extensifs	légers							
	lourds							
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●						
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(2)						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2						
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	15						
	Marge de recul avant maximale (en mètre) (1)	100						
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10						
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	7						
	Nombre de logements maximum	2						
NOTES:								
(1) La marge maximale d'une rue ou d'un cours d'eau ou d'un lac, pour tout bâtiment résidentiel principal, voir article 3.3 du règlement 138 relatif aux conditions d'émission des permis de construction. <u>(Modifié, R # 262, a. 4.1, 29/05/2015)</u> <u>(Modifié, R # 315, a. 13.5, 24/07/2023)</u>								
(2) 5.5.4 Résidence de tourisme ou location court séjour <u>(Usage ajouté, R # 285, a. 3 b), 03/10/2018)</u>								

**MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE**  
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		PR-01	PR-02	PR-03	PR-04	PR-05	PR-06	
Notes particulières	Aire d'hivernation du cerf de Virginie							
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales		●	●	●	●	●	
	Bifamiliales							
	Trifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)							
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
		activités de récréation extensive	●	●				
	parc régional			●	●	●	●	
	Commerces de véhicules motorisés							
Commerces extensifs	légers							
	lourds							
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●		●	●	
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)	(2)	(2)	(2)	(2)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2	2	2	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	15	15	15	15	15	15	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-	-	-	-	-	-	
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	7	7	7	7	7	7	
	Nombre de logements maximum	1	1	1	1	1	1	
NOTES:								
(1) L'exploitation du sable et du gravier								
Zones PR-01, PR-02, PR-03, PR-04, PR-05 & PR-06 ajoutées <u>(R # 279, a. 3.5 b), 09/01/2018)</u>								
(2) 5.5.4 Résidence de tourisme ou location court séjour <u>(Usage ajouté, R # 285, a. 3 b), 03/10/2018)</u>								
PR-02 Usage modifié <u>(R # 315, a. 13.6, 24/07/2023)</u>								

**MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE**  
**Grille des spécifications**

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES								
		PU-01	PU-02							
Notes particulières	Aire d'hivernation du cerf de Virginie									
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	Abrogée	Abrogée							
	Bifamiliales									
	Trifamiliales									
	Multifamiliales									
	Maisons mobiles									
	Résidences saisonnières (chalets)									
	Abris forestiers									
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service									
	Commerces de détail									
	Établissements d'hébergement									
	Établissements de restauration									
	Récréation			établissements de divertissement						
				établissements de divertissement érotique						
				grands équipements de récréation intérieure						
				grands équipements de récréation extérieure						
	activités de récréation extensive									
	Commerces de véhicules motorisés									
Commerces extensifs	légers									
	lourds									
Services publics à la personne										
INDUSTRIES	Légères									
	Lourdes									
	Extraction									
UTILITAIRES	Légers									
	Lourds									
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux									
	Élevages sans sol									
	Autres types d'élevage									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS										
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)									
	Marge de recul avant minimale (en mètre)									
	Marge de recul avant maximale (en mètre)									
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)									
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)									
	Nombre de logements maximum									
NOTES:										
Zones PU-01 et PU-02 ajoutées ( <u>R # 215, a. 3.4, 08/09/2009</u> )										
(1) Parc régional ( <u>Usage ajouté, R # 262, a. 4.3, 29/05/2015</u> )										
Zones PU-01 & PU-02 abrogées ( <u>R # 279, a. 3.5 a), 09/01/2018</u> )										

**MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE**  
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		REC-01	REC-02	REC-03	REC-04	REC-05	REC-06	
Notes particulières	Aire d'hivernation du cerf de Virginie	oui	oui	oui				
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●	●	●	Abrogée	Abrogée	Abrogée	
	Bifamiliales	●	●	●				
	Trifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)	●	●	●				
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement	●	●					
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure	●	●				
	activités de récréation extensive	●	●	●				
	Commerces de véhicules motorisés							
Commerces extensifs	légers	●	●					
	lourds							
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction			●				
UTILITAIRES	Légers	●	●	●				
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●	●				
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(3) (4)	(3) (4)	(3)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2				
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	15	15	15				
	Marge de recul avant maximale (en mètre) (1)	100	100	100				
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10	10	10				
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	7	7	7				
	Nombre de logements maximum	2	2	2				
NOTES:								
(1) La marge maximale d'une rue ou d'un cours d'eau ou d'un lac, pour tout bâtiment résidentiel principal, voir article 3.3 du règlement 138 relatif aux conditions d'émission des permis de construction. <b><u>(Modifié, R # 262, a. 4.1, 29/05/2015)</u></b> <b><u>(Modifié, R # 315, a. 13.5, 24/07/2023)</u></b>								
Zone REC-06 ajoutée <b><u>(R # 215, a. 3.3, 08/09/2009)</u></b>								
(2) Parc régional <b><u>(Usage ajouté, R # 262, a. 4.4, 29/05/2015)</u></b>								
Zones REC-04, REC-05 & REC-06 abrogées <b><u>(R # 279, a. 3.5 a), 09/01/2018)</u></b>								
(3) 5.5.4 Résidence de tourisme ou location court séjour <b><u>(Usage ajouté, R # 285, a. 3 c), 03/10/2018)</u></b>								
(4) 6.7 Projets intégrés d'habitation <b><u>(Usage ajouté, R # 315, a. 13.1, 24/07/2023)</u></b>								



## MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE

## Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		RU-01	RU-02	RU-03	RU-04	RU-05	RU-06	
Notes particulières	Aire d'hivernation du cerf de Virginie	non	oui	non	non	non	oui	
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●	●	●	●	●	●	
	Bifamiliales	●	●	●	●	●	●	
	Trifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles	●		●				
	Résidences saisonnières (chalets)	●	●	●	●	●	●	
	Abris forestiers	●	●	●	●	●	●	
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure	●		●	●	●	
		activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés							
Commerces extensifs	légers	●	●	●	●	●	●	
	lourds	●	●	●	●	●	●	
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Légères	●	●	●	●	●	●	
	Lourdes							
	Extraction	●	●	●	●	●	●	
UTILITAIRES	Légers	●	●	●	●	●	●	
	Lourds							
AGRICOLÉS	Culture du sol et des végétaux	●	●	●	●	●	●	
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage	●	●	●	●	●	●	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(2) (3)	(2) (3)	(2) (3)	(2) (3)	(2) (3)	(2) (3)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2	2	2	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	15	15	15	15	15	15	
	Marge de recul avant maximale (en mètre) (1)		100				100	
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	7	7	7	7	7	7	
	Nombre de logements maximum	2	2	2	2	2	2	
NOTES:								
(1) La marge maximale d'une rue ou d'un cours d'eau ou d'un lac, pour tout bâtiment résidentiel principal, voir article 3.3 du règlement 138 relatif aux conditions d'émission des permis de construction. <b><u>(Modifié, R # 262, a. 4.1, 29/05/2015)</u></b> <b><u>(Modifié, R # 315, a. 13.5, 24/07/2023)</u></b>								
Zone RU-06 ajoutée <b><u>(R # 211, a. 4, 17/06/2009)</u></b>								
Zone RU-06 abrogée <b><u>(R # 262, a. 4.6, 29/05/2015)</u></b>								
Zone RU-06 ajoutée <b><u>(R # 279, a. 3.5 c), 09/01/2018)</u></b>								
(2) 5.5.4 Résidence de tourisme ou location court séjour <b><u>(Usage ajouté, R # 285, a. 3 b), 03/10/2018)</u></b>								
(3) 6.7 Projets intégrés d'habitation <b><u>(Usage ajouté, R # 315, a. 13.2, 24/07/2023)</u></b>								

**MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE**  
**Grille des spécifications**

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES					
		URB-01	URB-02	URB-03	URB-04	URB-05	
Notes particulières	Aire d'hivernation du cerf de Virginie						
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●	●	●	●	●	
	Bifamiliales	●	●	●	●	●	
	Trifamiliales	●			●	●	
	Multifamiliales	●			●		
	Maisons mobiles						
	Résidences saisonnières (chalets)						
	Abris forestiers						
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service	●			●	●	
	Commerces de détail	●			●	●	
	Établissements d'hébergement	●	●	●	●	●	
	Établissements de restauration	●			●	●	
	Récréation	établissements de divertissement	●			●	●
		établissements de divertissement érotique					
		grands équipements de récréation intérieure	●			●	●
		grands équipements de récréation extérieure	●			●	●
		activités de récréation extensive	●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés	●			●	●	
	Commerces extensifs	légers	●			●	●
lourds		●					
Services publics à la personne	●		●	●	●		
INDUSTRIES	Légères	●			●	●	
	Lourdes						
	Extraction						
UTILITAIRES	Légers	●			●	●	
	Lourds						
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●			●	●	
	Élevages sans sol						
	Autres types d'élevage						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	3	3	3	3	3	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	7	7	7	7	7	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)						
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	7	7	7	7	7	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	6	6	6	6	6	
	Nombre de logements maximum	-	2	2	-	3	
NOTES:							
(1) Les terrains de camping rustique							
Zone URB-03, ajout usage Services publics à la personne <b><u>(R # 256, a.3, 10/03/2014)</u></b>							
Zones URB-02 & URB-03, ajout usage Établissements d'hébergement <b><u>(R # 262, a. 4.7, 29/05/2015)</u></b>							
(2) 5.5.4 Résidence de tourisme ou location court séjour <b><u>(Usage ajouté, R # 285, a. 3 b), 03/10/2018)</u></b>							

## MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE

## Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		VIL-01	VIL-02	VIL-03	VIL-04	VIL-05	VIL-06	
Notes particulières	Aire d'hivernation du cerf de Virginie		oui					
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●	●	●	●	●	●	
	Bifamiliales	●	●	●	●	●	●	
	Trifamiliales					●		
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)	●	●	●	●	●	●	
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement		●	●				
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
	activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	●	
	Commerces de véhicules motorisés							
Commerces extensifs	légers							
	lourds							
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction						●	
UTILITAIRES	Légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●	●	●	●	●	
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(2) (4)	(4)	(4) (5)	(4) (5)	(4) (5)	(4)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2	2	2	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10	
	Marge de recul avant maximale (en mètre) (3)	-	100	-	-	-	-	
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	7	7	7	7	7	7	
	Nombre de logements maximum	2	2	2	2	3	2	
NOTES:								
(1) Les terrains de camping rustique								
(2) Les dépanneurs								
(3) La marge maximale d'une rue ou d'un cours d'eau ou d'un lac, pour tout bâtiment résidentiel principal, voir article 3.3 du règlement 138 relatif aux conditions d'émission des permis de construction. <b>(Modifié, R # 262, a. 4.1, 29/05/2015)</b> <b>(Modifié, R # 315, a. 13.5, 24/07/2023)</b>								
(4) 5.5.4 Résidence de tourisme ou location court séjour <b>(Usage ajouté, R # 262, a. 4.8, 29/05/2015) (Modifié, R # 285, a. 3 d), 03/10/2018)</b>								
Zones VIL-01 & VIL-04, nombre de logement maximum modifié <b>(R # 279, a. 3.5 d), 09/01/2018)</b>								
Zone VIL-05, trifamiliales ajoutée <b>(R # 279, a. 3.5 e), 09/01/2018)</b>								
(5) 6.7 Projets intégrés d'habitation <b>(Usage ajouté, R # 315, a. 13.3, 24/07/2023)</b>								